

Pêcheries

Pourquoi le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) n'a-t-il rien dit lorsqu'il a été mis au courant de la situation? Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il demeuré silencieux? Pourquoi cette question n'a-t-elle pas fait l'objet de discussions avec les représentants des États-Unis il y a un an?

Pour la même région, les États-Unis n'avaient établi en 1977 aucun contingent en ce qui concerne le merlan ou le pétoncle. Sur le banc Georges, les Américains ont alors pêché quelque 3,000 tonnes métriques de merlan en sus de leurs allocations qui avaient été fixées à 6,000 tonnes métriques. Pourquoi le ministre est-il demeuré silencieux lorsqu'il a été mis au courant de ces faits?

● (1212)

Nous avons imposé des quotas et des restrictions à nos pêcheurs de pétoncles, par exemple, monsieur l'Orateur. Il a fallu les traîner de Nouvelle-Écosse jusqu'à Ottawa pour qu'ils assistent à une réunion et il a fallu ensuite traîner le ministre jusqu'à Halifax dans l'espoir de régler un litige qui se limitait à ceci: les pêcheurs de Nouvelle-Écosse voulaient la permission de pêcher 850,000 livres de pétoncles pour compenser le déclin de la pêche côtière. Le ministre la leur a refusée après un débat de deux mois. Pendant qu'on infligeait ce traitement à nos pêcheurs, les États-Unis ont augmenté de 120 p. 100 en un an leurs moyens de pêche aux pétoncles et ont augmenté leurs prises de 180 p. 100. Le gouvernement s'est-il plaint? S'il l'a fait, ces plaintes figurent-elles au compte rendu?

Une pêche excessive de merlans ou de pétoncles ne peut qu'aboutir à une réduction des prises autorisées pour ces deux espèces à l'avenir. Les États-Unis vont certainement réclamer une plus grande part à l'avenir de toutes les espèces, en se basant sur les pourcentages élevés des prises actuelles.

En 1978, la situation reste toujours la même: manque total de plans, du moins à ma connaissance, en ce qui concerne les prises autorisées par les États-Unis pour le merlan et les pétoncles, les États-Unis réclamant en outre la totalité des quotas autorisés dans cette zone.

Il y a longtemps qu'on sait ce qui s'est produit en 1977. Il aurait fallu faire le nécessaire pour avoir des entretiens avec les États-Unis et que l'on ne décide rien de plus sans consultation préalable. Malheureusement, le gouvernement a agi de manière telle que la situation s'est aggravée. Par exemple, comment peut-il demander à présent aux pêcheurs canadiens de respecter les quotas de merlan, espèce dont la conservation conjointe a été décidée entre le Canada et les États-Unis, alors que les pêcheurs américains non seulement n'ont pas de quotas à respecter mais intensifient leur effort de pêche?

Les mesures prises par les États-Unis, qui ne tiennent aucun compte des quotas fixés par la Commission internationale des pêches de l'atlantique Nord-Ouest, sont totalement irrationnelles, étant donné les recommandations scientifiques qui ont été faites pour cette région. Il nous faut de toute évidence un programme commun de gestion des ressources en pétoncles. Les pêcheurs canadiens paient très cher les politiques hésitantes du gouvernement. Pas plus tard qu'hier, je demandais si la

question avait été évoquée par le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il était aux États-Unis; le ministre a répondu, et je paraphrase, qu'il avait trop d'autres questions importantes à étudier. Le gouvernement n'a pas le temps de s'occuper des problèmes des pêcheurs. Il ne lui semble opportun de s'en occuper que lorsqu'il y a une élection en vue mais dans l'intervalle, monsieur l'Orateur, tant pis pour les pêcheurs et leurs problèmes.

En conclusion, il n'est guère bénéfique de voir les manchettes proclamer «Le Canada en guerre contre les pêcheurs américains». Pas du tout bénéfique parce que les États-Unis achètent 70 p. 100 de notre prise, et qu'ils sont notre plus gros client. J'espère que le ministre des Pêches et de l'Environnement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont tiré la leçon de ces événements, j'espère qu'ils se montreront un peu plus diligents à chercher la solution de ce qui pourrait devenir un très sérieux problème économique, non seulement en Nouvelle-Écosse mais dans tout le Canada Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, la nouvelle déplorable qui nous parvient aujourd'hui, et sur laquelle je reviendrai dans un instant, n'illustre que trop bien la façon dont le gouvernement fédéral s'occupe de l'économie canadienne et des emplois, celle aussi dont il traite les gouvernements provinciaux.

Nous avons vu aujourd'hui le gouvernement adopter la ligne dure dans les relations fédérales-provinciales. Le premier ministre (M. Trudeau) est déjà prêt à laisser tomber la veste, à relever ses manches et à se bagarrer avec les autres provinces du Canada, ce qui est souverainement contre-indiqué dans l'intérêt des relations fédérales-provinciales. Mais quand il s'agit de défendre les intérêts économiques des Canadiens à l'étranger, alors l'attitude du premier ministre change du tout au tout. Il pratique une sorte de diplomatie doucereuse qui voue à la disparition nos emplois et nos intérêts. La situation de nos pêches en est le parfait exemple. Le même problème se pose dans le secteur de la construction automobile, où nous perdons des emplois, et dans l'électronique qui voit ses emplois filer vers les États-Unis. Rien ne se fait tant que la crise n'éclate pas.

Et maintenant, on nous annonce qu'il va y avoir une sorte de guerre, qu'il va y avoir un no-man's land pour les pêcheurs sur chaque côte. La faute en est pour une grande part à la façon dont le gouvernement fédéral a conduit les négociations.

Depuis plus de un an que l'accord est violé sur les deux côtes, le gouvernement n'est pas intervenu publiquement pour régler les griefs des pêcheurs canadiens. Le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) et nul doute le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) diront: «Que voulez-vous, nous avons quant à nous respecté l'accord provisoire». L'ennui, c'est qu'avec les États-Unis, qui ont eux aussi un régime fédéral mais qui fonctionnent un peu différemment du nôtre, en ce que l'exécutif n'a pas le pouvoir d'appliquer automatiquement un accord international comme cela se fait ici, ce n'est justement pas des accords provisoires que le gouvernement doit signer.